

Dossier du Mariage

de M _____ (1)

et de M _____ (2)

le _____

COMMUNE _____

ANNÉE _____ N° DU DOSSIER _____ N° DE L'ACTE _____

À CÉLÉBRER LE : _____ À : _____ HEURES _____

OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL : M _____

AVERTI LE : _____ PAR : _____

(1) Futur(e) époux(se) (1)

(2) Futur(e) époux(se) (2)

1. PIÈCES AU DOSSIER

À RÉUNIR DANS TOUS LES CAS

- (3) ☐ Extrait de l'acte de naissance avec indication de la filiation du (de la) futur(e) époux(se) (1) ne devant pas dater de plus de 3 mois ;
- ☐ Extrait de l'acte de naissance avec indication de la filiation du (de la) futur(e) époux(se) (2) ne devant pas dater de plus de 3 mois ;
- ☐ Affiche de la publication intérieure avec certificat de non-opposition ;
- ☐ Certificat de publication extérieure et de non-opposition ou dispense du Procureur ;
- ☐ Justificatif de domicile ou de résidence ;
- ☐ Liste des témoins : minimum deux témoins, maximum quatre témoins (avant la célébration du mariage, les futur(e)s époux(se) doivent confirmer l'identité des témoins déclarés ou désigner de nouveaux témoins) ;
- ☐ Preuve de l'identité du (de la) futur(e) époux(se) (1) : carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire ou documents délivrés par une autorité publique ;
- ☐ Preuve de l'identité du (de la) futur(e) époux(se) (2) : carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire ou documents délivrés par une autorité publique.

À RÉUNIR DANS CERTAINS CAS

- ☐ Dispense d'âge pour mineur avant 18 ans révolus délivrée par le Procureur de la République ;
- ☐ Mainlevée d'opposition ;
- ☐ Acte(s) de consentement des ascendants ou du Conseil de famille pour mineur avant 18 ans révolus ;
- ☐ Acte(s) de décès des ascendants, s'ils sont tenus au consentement ;
- ☐ Acte de décès du précédent conjoint ou acte de naissance portant mention du décès ;
- ☐ Copie de la transcription du divorce ou extrait de l'acte de naissance ou de mariage portant mention du divorce pour le (la) futur(e) époux(se) (1) ;
- ☐ Copie de la transcription du divorce ou extrait de l'acte de naissance ou de mariage portant mention du divorce pour le (la) futur(e) époux(se) (2) ;
- ☐ Certificat du contrat de mariage délivré par le notaire ;
- ☐ Dispense de publication délivrée par le Procureur de la République ;
- ☐ Autorisation du ministre pour les militaires servant à titre étranger ou lorsque le (la) futur(e) conjoint(e) ne possède pas la nationalité Française.

ÉTRANGERS

En plus des pièces mentionnées ci-dessus :

- ☐ Une copie intégrale de l'acte de naissance de l'époux(se) étranger(ère), qui ne doit pas dater de plus de 6 mois s'il est délivré par une autorité étrangère. Ces actes originaux doivent être légalisés et accompagnés de leur traduction faite par un traducteur assermenté (art. 543 de l'I.G.R.E.C.).
- ☐ Un certificat de coutume délivré par une autorité étrangère (Ministère ou Consulat) ou par un juriste français ou étranger (art. 530 et 546 de l'I.G.R.E.C.).
- ☐ Un certificat de capacité matrimoniale accompagné de sa traduction.
- ☐ Un acte de notoriété établi par le juge d'instance si l'acte de naissance ne peut être produit (art. 543 de l'I.G.R.E.C. et 71 du code civil).
- ☐ Si le (la) ressortissant(e) étranger(ère) a la qualité de réfugié ou d'apatride, s'adresser à l'Office Français de Protection des Réfugiés ou d'Apatrides (O.F.P.R.A., 201 rue Carnot 94136 Fontenay-Sous-Bois Cedex) pour la délivrance des actes de l'état civil et le certificat de coutume en vue du mariage.
- ☐ Un justificatif de domicile ou de résidence.

Ces informations sont traitées dans le cadre de votre demande de mariage, et sont destinées au Maire et au secrétariat de la mairie et au Procureur de la République. Elles sont conservées le temps de la procédure et en application du code civil. Conformément à la loi Informatique et Libertés de 1978 modifiée, et au RGPD 2016/679, vous pouvez exercer vos droits sur vos données auprès du délégué à la protection des données et les faire rectifier en contactant : (mail du DPO) _____ Vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL www.cnil.fr

2. FORMALITÉS PRATIQUES

1 Réunir les pièces ci-dessus mentionnées et en reporter le contenu sur la fiche de renseignements ci-contre.

2 Avant publication, procéder à l'audition commune des époux(ses) ou s'entretenir séparément avec l'un(e) ou l'autre s'il apparaît, au vu des pièces du dossier, que le mariage ne serait pas conforme à l'article 146 et 180 du code civil (mariage sans consentement).

Procéder aux publications :

A) Dans la commune :

Publication intérieure affichée du _____ au _____

B) *À :

Publication extérieure affichée du _____ au _____

Certificat de publication et de non-opposition reçu le _____

* Pour des raisons de protection des données personnelles, les époux ne souhaitent pas faire l'objet d'une publication extérieure sur les supports suivants : ☐ revue municipale ☐ site internet de la Mairie ☐ autre (à préciser) _____

(1) Futur(e) époux(se) - (2) Futur(e) époux(se) - (3) Cocher ces cases lorsque vous recevez la pièce

4

Établir le **projet d'acte** de mariage.

5

Dresser l'**acte de mariage officiel** sur le registre d'état civil.

6

Éventuellement et sur demande, **délivrer les attestations** de mariage.

7

Collationner les documents qui seront adressés au **juge d'instance** - Préparer le bordereau d'envoi

► Formalité effectuée le _____

Dresser la liste des **documents conservés en mairie** (originaux ou transcriptions),

Époux(se) (1) : _____

8

Époux(se) (2) : _____

9

Adresser un **avis de mention** à la mairie de naissance

De l'époux(se) (1) : _____

► Formalité effectuée le _____

De l'époux(se) (2) : _____

► Formalité effectuée le _____

10

Adresser un avis de mise à jour au procureur de la république après mention en marge sur le registre de naissance de la commune, si les époux(ses) ou l'un(e) d'eux (elles) y sont né(e)s.

► Formalité effectuée le _____

11

Adresser à L'INSEE un **bulletin n° 2**

► Formalité trimestrielle effectuée le _____

3. RENSEIGNEMENTS SUR LES FUTUR(E)S ÉPOUX(SES)

Le(la) futur(e) époux(se) (1)

Nom :

Prénom(s) :

Nationalité :

profession :

Salarié(e) : oui - non ⁽⁴⁾ employeur :

Né(e) le :

à :

Domicilié(e) à :

Résidant à :

depuis le :

Téléphone :

e-mail :

Célibataire, pacsé(e) avec, veuf(ve) de, divorcé(e) de : ⁽⁴⁾

depuis le

Fil _____ de

et de :

Nom ⁽⁵⁾ :Nom ⁽⁵⁾ :

Prénom(s) :

Prénom(s) :

Profession :

Profession :

Domicilié(e) à :

Domicilié(e) à :

Divorcé(e) - Décédé(e) :

Divorcé(e) - Décédé(e) :

Consentement :

Consentement :

Observations :

(4) Rayer la(les) mention(s) inutile(s) - (5) Indiquer selon les cas le nom de jeune fille.

Le(la) futur(e) époux(se) (2)

Nom : _____	
Prénom(s) : _____	
Nationalité : _____	profession : _____
Salarié(e) : oui - non ⁽⁴⁾ employeur : _____	
Né(e) le : _____	à : _____
Domicilié(e) à : _____	
Résidant à : _____	depuis le : _____
Téléphone : _____	e-mail : _____
Célibataire, pacsé(e) avec, veuf(ve) de, divorcé(e) de : ⁽⁴⁾ _____	
depuis le _____	
Fil _____ de	et de :
Nom ⁽⁵⁾ : _____	Nom ⁽⁵⁾ : _____
Prénom(s) : _____	Prénom(s) : _____
Profession : _____	Profession : _____
Domicilié(e) à : _____	Domicilié(e) à : _____
Divorcé(e) - Décédé(e) : _____	Divorcé(e) - Décédé(e) : _____
Consentement : _____	Consentement : _____
Observations : _____	

Contrat de mariage

Reçu par maître : _____	
Notaire à : _____	Le : _____

Témoins

Du (de la) futur(e) époux(se) (1)	
Nom : _____	Prénom : _____
Né(e) le : _____	Profession : _____
Domicilié(e) à : _____	
Nom : _____	Prénom : _____
Né(e) le : _____	Profession : _____
Domicilié(e) à : _____	
Du (de la) futur(e) époux(se) (2)	
Nom : _____	Prénom : _____
Né(e) le : _____	Profession : _____
Domicilié(e) à : _____	
Nom : _____	Prénom : _____
Né(e) le : _____	Profession : _____
Domicilié(e) à : _____	

- **Le mariage sera-t-il célébré religieusement ?**
- **Les intéressés** (époux(ses), parents appelés à donner leur consentement, témoins) **savent-ils tous signer ?**
- **Échange des alliances en mairie ?**
- **Domicile des marié(e)s après mariage :** _____

(4) Rayer la(les) mention(s) inutile(s) - (5) Indiquer selon les cas le nom de jeune fille.

4. PROJET D' ACTE DE MARIAGE

(Article 76 du code civil)

Le _____ à _____ heure(s)

devant nous, ont comparu publiquement en notre mairie

(1) _____

né(e) à _____ le _____

domicilié(e) ⁽²⁾ - résidant à ⁽²⁾ _____

fil _____ de ⁽³⁾ _____

domicilié(e) à ⁽⁴⁾ _____

⁽⁵⁾ _____

et de ⁽³⁾ _____

domicilié(e) à ⁽⁴⁾ _____

⁽⁵⁾ _____

veuf(ve) de (s'il y a lieu) _____ divorcé(e) de (s'il y a lieu) _____

et

(1) _____

né(e) à _____ le _____

domicilié(e) ⁽²⁾ - résidant à ⁽²⁾ _____

fil _____ de ⁽³⁾ _____

domicilié(e) à ⁽⁴⁾ _____

⁽⁵⁾ _____

et de ⁽³⁾ _____

domicilié(e) à ⁽⁴⁾ _____

⁽⁵⁾ _____

veuf(ve) de (s'il y a lieu) _____ divorcé(e) de (s'il y a lieu) _____

ont déclaré qu'il a été fait un acte de désignation de la loi applicable conformément à la convention sur la loi applicable aux régimes matrimoniaux, faite à La Haye le 14 mars 1978

le _____ à _____

devant (6) _____ *

sur notre interpellation, les futur(e)s époux(ses) (et éventuellement, "leurs ascendants consentant au mariage") ont déclaré :

⁽²⁾ qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage / ⁽²⁾ qu'un contrat de mariage a été reçu le : _____

par M^e _____ notaire à _____

ils (elles) ont déclaré l'un(e) après l'autre vouloir se prendre pour époux(ses) et nous avons prononcé, au nom de la loi, qu'ils (elles) sont uni(e)s par le mariage.

en présence de (7) _____

_____, témoins majeurs.

lecture faite et invités à lire l'acte, les époux(ses) (éventuellement "les ascendants consentant au mariage") et les témoins ont signé avec nous (prénoms, nom, qualité de l'officier de l'état civil).

(1) Prénom(s) et nom dans l'ordre de l'état civil - profession.

(2) Rayer la mention inutile.

(3) Prénom(s) et nom, profession, mention éventuelle : décédé(e)

(4) Supprimer si décédé(e).

(5) Indiquer : présent et consentant, lorsqu'il y a lieu.

(6) Prénom(s) et nom, qualité de la personne qui a établi l'acte.

(7) Prénom(s) et nom, profession, domicile des témoins.

* Par application de l'article 76 alinéa 9° du code civil (loi n°97-987 du 28 octobre 1997 modifié par la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 - art.55), l'acte de mariage doit contenir les énonciations relatives à la désignation avant le mariage de la loi applicable aux régimes matrimoniaux, conformément à la convention de La Haye le 14 mars 1978, ainsi que la date et le lieu de signature de cet acte et, le cas échéant, le nom et la qualité de la personne qui l'a établi.

